

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 007-200039808-20260120-2026\_01\_002-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 20 janvier 2026**

**Convocation du 13 janvier 2026**

**N° 2026\_01\_002**

**Objet : Administration Générale - Convention de reversement de subvention au profit de la SPL Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc (GAPA) dans le cadre du Pacte Local des Solidarités (PLS)**

Le 20 janvier 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Nicole ARRIGHI,

Pouvoirs : Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, René UGHETTO à Richard ALZAS, Maryse RABIER à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Nathalie VOLLE

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Vu la convention annuelle de financement conclue avec l'Etat dans le cadre du Pacte Local des Solidarités (PLS) pour l'année 2025,

Considérant que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche CCGA a perçu des subventions de l'Etat à hauteur de 8 500 € et de la CAF de l'Ardèche à hauteur de 4 000 € pour l'action intitulée « expérimentation d'une plateforme locale de soutien à l'habitat partagé et/ou intergénérationnel »,

Considérant que cette action a été portée par la SPL Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc au travers de l'espace saisonnier

Luc PICHON, président, indique qu'il convient de reverser par convention les subventions perçues dans le cadre du PLS à la SPL Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc pour un montant total de 12 500 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Claude BENAHMED, président de la SPL GAPA, ne prend pas part à la décision.

Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la SPL Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc pour le reversement des subventions citées ci-dessus pour un total de 12 500 €.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Nathalie VOLLE